

Copie.

Le Sénat de la République et ville  
Anseatique de Hambourg à tous ceux qui  
ces présentes verront salut.

Ayant à coeur de reserret de plus en plus  
les liens qui unissent les Républiques An-  
seatiques et nommément celle de Hambourg  
à l'Empire du Brésil et persuadé que  
rien ne saurait contribuer plus efficacement  
à atteindre ce but désiré, que la conclusion  
d'un traité fixant particulièrement les  
rapports de commerce et de navigation  
entre les Etats sus-dits, le Sénat a nommé  
à cet effet, comme il nomme par les présen-  
tes, le Sieur Charles Sieveking, Syndic  
du Sénat de Hambourg, Docteur en droit  
et actuellement Son Envoyé Extraor-  
dinaire à la Cour Impériale de Rio de Ja-  
neiro, et subsidiairement le Sieur Jean  
Charles Frédéric Gildemeister, Sénateur  
de Bremen, Docteur en droit et actuellement  
Son Envoyé extraordinaire à la dite Cour.  
Autorisant le Sieur Sieveking et respective-  
ment le Sieur Gildemeister à entrer aux  
dites fins en négociation avec les personnes  
que Sa Majesté l'Empereur du Brésil

aura



aura nommées au même effet et à signer tout traité qui en résultera.

Le Sénat promet d'avoir pour bon et de ratifier dans le terme qui sera fixé tout ce que Les dits plénipotentiaires auront ainsi arrêté et signé.

En foi de quoi les présentes ont été signées par le Président du Sénat et munies du sceau de l'Etat.

Donné à Hambourg ce sept Février de l'an de grace mil huit cent vingt sept.

L. S.

(sign.) Bartels  
Bourquemaître. Président du Sénat.

(sign.) E. Banks J.  
Secrétaire.

Pour copie conforme à l'Original  
H. Sieveking.